Envoyé en préfecture le 26/07/2026
Reçu en préfecture le 26/07/2026
Publié le
ID : 035-213501067-20260706-D_2026_09_07-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ERCÉ EN LAMÉE

Date de la convocation	29 juin 2026		
Séance du	6 juillet 2026		
Nombre de Conseillers Municipaux :	En exercice 19	Présents 19	Votants 18

L'an deux mil vingt-six, le six juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle BERTIN, Maire.

Présents (19): MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, ÉON Christophe, THEPAUT Isabelle, DELÉPINE Didier, MERCIER Hervé, JACOB Erwan, CONSTANTIN Gilles, LEGREGEOIS Célia, BOULIGAND Laëtitia, DEBROISE Elise, ROULLEAUX Adrien, BRUNEL Jennifer, MESLIN Kevin, OBIN Gwendoline, RIVERON Elvhan, ANDRÉ Alice, LE GALLOU Claire, MARNEUR Mathias,

Absents excusés (0):
Pouvoir (0):

Madame RABANNE Myriam a été désignée secrétaire de séance.

Objet de la délibération
N°2026-09-07 Remboursement de frais M JACOB

Mme le Maire informe l'assemblée des frais engagés par M JACOB pour le festival culturel de septembre. Ainsi M JACOB a avancé des frais pour la collectivité, il convient de procéder au remboursement des dépenses engagées pour la collectivité dont les justificatifs ont été présentés à l'assemblée : HelloPrint 1000 flyer A6, 50 affiches A4, 25 affiches A3, 10 affiches A, 2 bâches 300*100, 2 bâches 150*100, 2 bâches 106*150 le tout pour 336.24 euros TTC & 1 bâche 80*180 pour 31.19 euros TTC

Le remboursement de frais de M JACOB s'élève à 367.43 euros TTC.

M JACOB ne prend pas part au vote

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- VALIDE le remboursement pour 367.43 euros à M JACOB
- AUTORISE le Maire à signer et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Adopté . Pour extrait conforme à l'original. Le Maire.